



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 4 juin 2026

Question écrite urgente

G7 : pas de pont du Mont-Blanc, pas de problème ?

Le pont du Mont-Blanc est devenu une impasse. Entre la demande de manifestantes et manifestants opposés au G7 de l'emprunter le 14 juin et la volonté affichée du Conseil d'Etat d'en faire une ligne rouge, ce dialogue de sourds a mis Genève sur les dents.

Un article du Temps le rappelle, cet axe de circulation stratégique, balcon sur la rade et le jet d'eau, est un haut lieu de la manifestation à Genève. En 1937 déjà, les poids lourds y défilaient pour protester contre le prix de la benzine. En 1981, on y fêtait la résistance chilienne. En 1995, les taxis faisaient grève sur le bitume et, en 2019, de jeunes écologistes s'y collaient les mains avant que ne déferle la marée violette. En 2020, la foule mettait un genou à terre pour George Floyd et, en septembre dernier, des milliers de personnes y faisaient silence pour Gaza¹. Depuis, la droite majoritaire au Grand Conseil et au Conseil d'Etat a sans cesse tenté de limiter le droit de manifester et entravé le passage sur ce pont. Les arguments invoqués par le Conseil d'Etat pour interdire l'accès au pont sont demeurés flous.

Il est important que le Conseil d'Etat puisse démontrer de manière claire et factuelle pourquoi il s'est opposé à toute traversée du pont du Mont-Blanc le 14 juin, alors que cette traversée est usuelle lors de grandes manifestations, que la police en recommande l'usage, que la lake parade l'emprunte chaque année. La lake parade, ce sont environ 200 000 personnes qui descendent sur le quai du Mont-Blanc, la rade de Genève et les quais passant le pont du Mont-Blanc avec chars et bagages pour une parade techno en plein air et

¹ www.letemps.ch/suisse/geneve/qui-sur-le-pont-du-mont-blanc-a-geneve-la-joute-autour-du-droit-de-manifester-bat-son-plein

gratuite, qui fait partie de l'identité culturelle de la ville depuis 1997. Si la résistance du pont est en jeu : faudra-t-il attribuer un autre itinéraire à la lake parade ?

Le 2 octobre 2025, la police dispersait par la force une manifestation pacifiste sur le pont du Mont-Blanc créant un important mouvement de foule. L'enquête et les responsabilités dans cette répression et les risques encourus par les manifestantes et manifestants du fait de l'action de la police ne sont toujours pas connus.

Mes questions sont les suivantes :

- *Quels sont les éléments concrets, motivés et documentés que le Conseil d'Etat a avancés pour interdire tout passage sur le pont du Mont-Blanc alors que cette traversée est d'habitude privilégiée lors des grandes manifestations ?*
- *Quels sont les éléments concrets, motivés et documentés que le Conseil d'Etat a invoqués pour mettre en avant la fragilité du pont pour accueillir cette manifestation du 14 juin ?*
- *Considérant la fragilité du pont avancée par le Conseil d'Etat, pourquoi la police a-t-elle brutalement réprimé la foule sur celui-ci le 2 octobre, créant un important et dangereux mouvement de foule ?*
- *Quels risques objectifs la réaction de la police le 2 octobre 2025 a-t-elle fait courir aux manifestantes et manifestants ?*
- *Le Conseil d'Etat a beaucoup parlé de l'analyse des risques. Quels sont les éléments concrets, motivés et documentés que le Conseil d'Etat invoque pour prendre ses décisions ?*
- *Avec le (bref) recul, quelle analyse le Conseil d'Etat fait-il d'avoir cantonné la manifestation du 14 juin sur la rive droite lui refusant d'emprunter le pont du Mont-Blanc ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à cette question.